

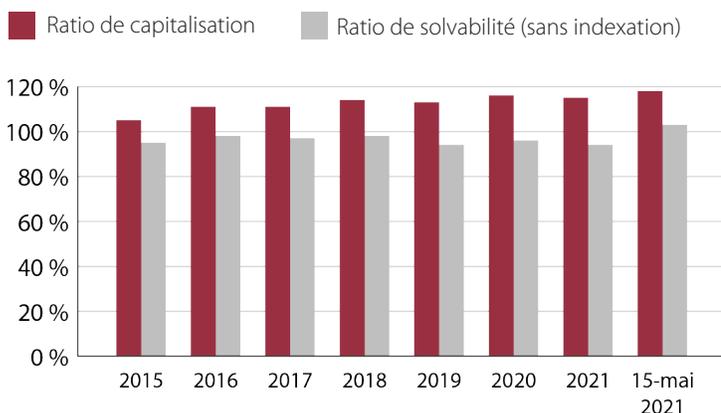
Rapport annuel 2021

Régime de retraite

Régime de retraite – Faits saillants 31 décembre 2021

Situation financière du régime de retraite

(au 1^{er} janvier, sauf indication contraire)



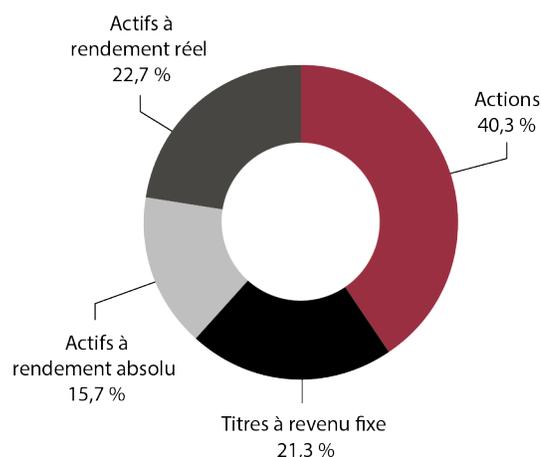
118 %

Ratio de capitalisation au 15 mai 2021
(contre 116 % au 1^{er} janvier 2020)

103 %

Ratio de solvabilité* au 15 mai 2021
(contre 96 % au 1^{er} janvier 2020)

Répartition des actifs



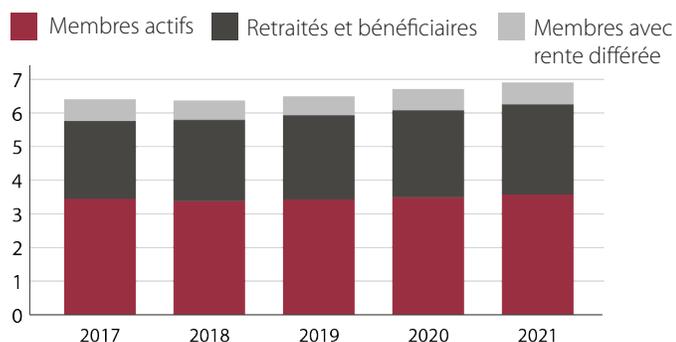
Historique des actifs nets destinés aux prestations

(en millions de CAD)



Membres (prestations déterminées)

(par milliers de personnes)



9,1 %

Taux de rendement annualisé sur 1 an (brut)

8,4 %

Taux de rendement annualisé sur 4 ans (brut)

9,8 %

Taux de rendement annualisé sur 10 ans (brut)

* Lissé et sans indexation

Table des matières

Aperçu	3
Structure de gouvernance du régime de retraite	3
Gestion des placements du régime de retraite	4
Administration du régime de retraite	5
Protection des prestations	5
Information sur le régime de retraite	6
Prestations versées aux membres retraités	8
Évaluation actuarielle déposée la plus récente	8
Énoncé de politique de placement	9
Rendement du portefeuille	10
Objectifs de placement	10
Investissement responsable	11
Actifs nets destinés aux prestations	11

Annexes

A	Glossaire	13
B	Fournisseurs de services externes	15
C	Frais et dépenses	16
D	Attributions et composition du Comité de pension	17
E	Attributions et composition du Comité de placement de la caisse de retraite	19
F	Personnes-ressources et renseignements supplémentaires	20

Aperçu

L'Université d'Ottawa (l'« Université ») a le plaisir de présenter le Rapport annuel du régime de retraite 2021. Ce document fournit aux membres du régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) de l'information au sujet de la gouvernance, de la gestion et de l'administration du régime de retraite et de ses actifs connexes. Le présent rapport comprend des renseignements sur les prestations, des données essentielles sur les membres, des statistiques financières ainsi que de l'information à jour sur la situation de capitalisation du régime de retraite et sur le rendement des placements.

Pour obtenir plus de renseignements de nature financière, les membres du régime sont invités à consulter les états financiers vérifiés au 31 décembre 2021 et les notes complémentaires au www.uOttawa.ca/ressources-financieres/regimes-retraite.

Structure de gouvernance du régime de retraite

L'Université, par l'entremise de son Bureau des gouverneurs (le « Bureau »), est l'administrateur du régime. Elle détient l'autorité requise pour administrer et investir les fonds du régime conformément à la législation sur les pensions et au libellé du régime. En plus d'agir comme gestionnaire, l'Université constitue également l'organisme promoteur du régime. Afin de veiller à la direction et à la gestion du régime, le Bureau a établi une structure de gouvernance lui permettant de déléguer certains pouvoirs touchant à l'administration du régime à ses comités ou à des mandataires.

Le Comité de placement de la caisse de retraite (CPCR)

Le CPCR est un comité d'experts qui supervise le placement de la caisse de retraite au nom du Bureau des gouverneurs. Ses principales responsabilités en matière de surveillance consistent notamment à garantir la conformité avec la politique de répartition de l'actif, les lignes directrices données aux gestionnaires de placements et l'atteinte des objectifs de rendement. Le CPCR établit les priorités en matière de stratégies de placement, il évalue les placements et les mesures de gestion du risque, il décide de l'embauche et du congédiement des gestionnaires de placements et il fait des recommandations au Bureau concernant l'énoncé de politique de placement (EPP).

Le CPCR est formé de représentantes et représentants externes (spécialistes du secteur des valeurs mobilières), de membres du Bureau et de la haute direction de l'Université, ainsi que de membres du régime et du personnel enseignant. Les attributions et la composition du CPCR figurent en annexe.

Le Comité de pension (CP)

Le CP a pour rôle de superviser, au nom du Bureau des gouverneurs, tous les aspects de la gestion du régime. Ses principales responsabilités comprennent : veiller au respect de la politique de placement et des règlements d'administration, réviser les amendements proposés au régime et faire les recommandations afférentes, superviser

les frais et dépenses imputés sur la caisse de retraite, et recommander un budget annuel pour ces frais et dépenses. Le CP surveille aussi la capitalisation du régime et formule des recommandations concernant le dépôt de l'évaluation actuarielle.

Le CP est présidé par un membre du Bureau et se compose de membres de la haute direction de l'Université, du personnel enseignant et du personnel administratif faisant partie des différents groupes d'employés et de retraités. Les attributions et la liste des membres en poste du CP figurent en annexe.

Le Comité d'administration (CA)

Le CA comprend l'équipe de haute direction de l'Université. Pour ce qui est de la structure de gouvernance du régime, le CA formule des recommandations sur la stratégie actuarielle ainsi que la stratégie de capitalisation et les cotisations. Le CA formule aussi des recommandations concernant le dépôt de rapports d'évaluation actuarielle.

Gestion des placements du régime de retraite

L'Université emploie des professionnelles et professionnels du placement qui relèvent du directeur principal, gestion de la caisse de retraite et des placements (le « directeur »). Le directeur est la personne-ressource clé pour le Bureau et ses comités et fournit des conseils et des recommandations au CPR pour toutes les questions de placement. Le directeur a la responsabilité de veiller au placement et à la gestion de l'actif du régime de retraite conformément aux politiques et stratégies de sorte que l'Université puisse remplir ses obligations envers les membres du régime de retraite.

Le personnel de gestion des placements est responsable de la supervision des gestionnaires externes, du gardien de valeur du régime et des autres fournisseurs externes de services. La supervision des gestionnaires de portefeuilles exige d'examiner les aspects qualitatifs et quantitatifs en vue d'évaluer l'équipe de spécialistes externes, l'exécution de la stratégie, le respect de la philosophie et du style d'investissement, le rendement en fonction des objectifs, la conformité et les questions propres à l'entreprise. L'équipe interne met en œuvre les stratégies de placement, se charge de tous les aspects liés à la gestion opérationnelle et aux relations avec les fournisseurs de l'industrie, et agit comme ressource principale pour le CPR et le CP.

Une étude des actifs et passifs a été réalisée en 2018 dans le but d'examiner et d'évaluer la politique de répartition de l'actif et les objectifs stratégiques à long terme, en tenant compte des règles de capitalisation annoncées cette année-là par le gouvernement de l'Ontario applicables aux régimes à prestations déterminées. La répartition de l'actif qui s'ensuit présente un profil de rendement futur similaire, mais une volatilité moindre, afin de créer un profil de cotisations plus stable à long terme pour les parties prenantes.

QUELQUES RÉALISATIONS ET ACTIVITÉS IMPORTANTES EN 2021

- Supervision de la mise à jour de l'évaluation actuarielle de 2021 et du dépôt de l'évaluation actuarielle datée du 15 mai 2021.
- Augmentation des engagements d'investissements dans la catégorie Dette privée ainsi que dans les catégories Immobilier et Infrastructure.
- Examen des prévisions de rendement des investissements à long terme pour le régime de retraite.
- Analyse approfondie des risques et mise en place d'un nouveau cadre de gestion des risques.

Administration du régime de retraite

La vice-rectrice associée aux ressources humaines (la « vice-rectrice associée ») est responsable de l'administration du régime de retraite. Il lui incombe notamment de veiller au respect des règlements du régime de retraite et des exigences réglementaires de dépôt de documents, à la gestion de l'information personnelle et de retraite des membres du régime, à la tenue à jour des dossiers, aux communications avec les membres du régime, aux remises de cotisations et aux paiements des rentes de retraite.

Les fonctions administratives liées à la retraite sont réalisées par le personnel du secteur des régimes de retraite et avantages sociaux des Ressources humaines. Les principales responsabilités de ce secteur comprennent la liaison avec l'actuaire du régime de retraite, les fournisseurs de services de prestations externes et les représentants des divers groupes de membres du personnel, le traitement des prestations acquises des membres, la gestion des modalités administratives et le dépôt annuel des documents réglementaires. Le secteur des régimes de retraite et avantages sociaux est aussi le point de communication central pour les membres du régime de retraite; il fournit des séances d'information et des conseils aux employés concernant la retraite.

QUELQUES RÉALISATIONS ET ACTIVITÉS IMPORTANTES EN 2021

- Modification du libellé du régime traitant des périodes de grève ou de lock-out.
- Mise à jour de la version administrative en ligne du document du régime de retraite afin d'y inclure les récentes modifications concernant le financement, l'indexation et les périodes de grève ou de lock-out.
- Réorganisation de l'équipe responsable de l'administration du régime de retraite pour mieux servir les membres.
- Distribution de relevés annuels standardisés à l'ensemble des membres actifs, avec rente différée ou retraités.
- Offre de séances de planification de la retraite destinées aux membres actifs et de webinaires d'information pour les nouveaux employés.

Protection des prestations

Le régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) est un régime contributif à prestations déterminées. Cela signifie que les membres retraités, actifs ou ayant différé leur retraite, bénéficient d'une rente garantie par l'employeur. En Ontario, les régimes de retraite sont supervisés par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et la rente des membres retraités des régimes est entièrement protégée en vertu des lois en vigueur.

L'employeur est responsable de la capitalisation du régime de retraite et il doit veiller à ce que les cotisations des employés et de l'employeur soient conformes aux lois en matière de retraite et aux règles actuarielles. En outre, l'actif du régime de retraite doit être conservé dans un fonds en fiducie, séparément de l'actif de l'employeur. Ainsi, l'actif du régime ne peut être saisi par les créanciers de l'employeur.

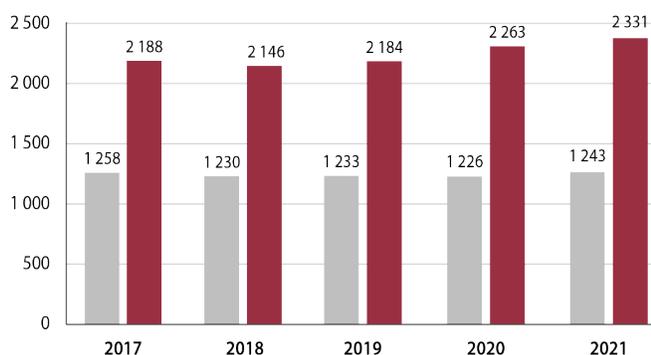
Information sur le régime de retraite

L'âge normal de la retraite prévu dans le régime est de 65 ans, mais des options de retraite anticipée ou différée sont offertes. La prestation de retraite, rajustée pour tenir compte de l'indexation, est déterminée d'après les années de service ouvrant droit à pension et les gains admissibles des 60 mois les mieux rémunérés au moment de la retraite.

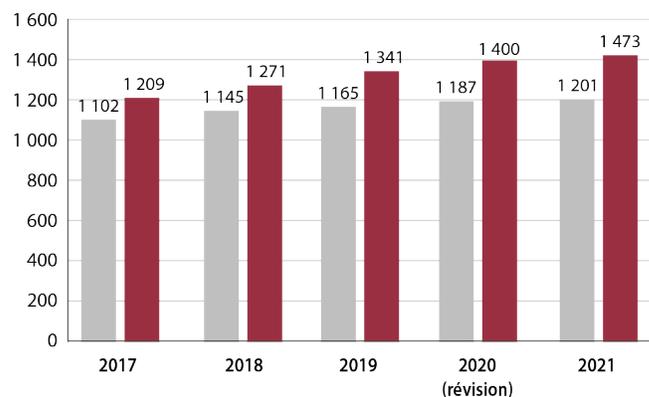
Lorsqu'une membre active ou un membre actif du régime quitte l'Université avant l'âge de 55 ans, elle ou il a le choix soit de transférer la valeur commuée de la prestation de retraite accumulée, soit, sous réserve des restrictions établies dans le régime, de la laisser dans le régime. La prestation accumulée laissée dans le régime s'appelle « rente différée ».

■ Membres du personnel enseignant ■ Personnel administratif

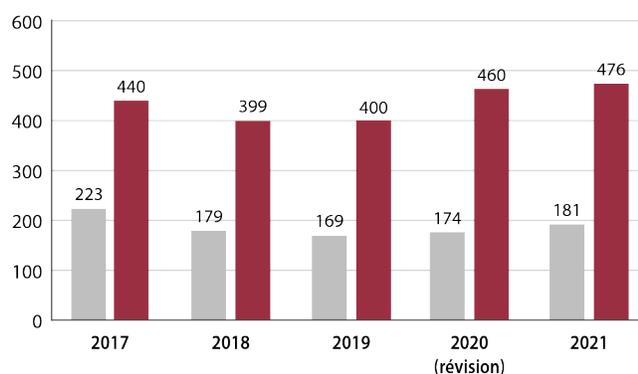
Membres actifs



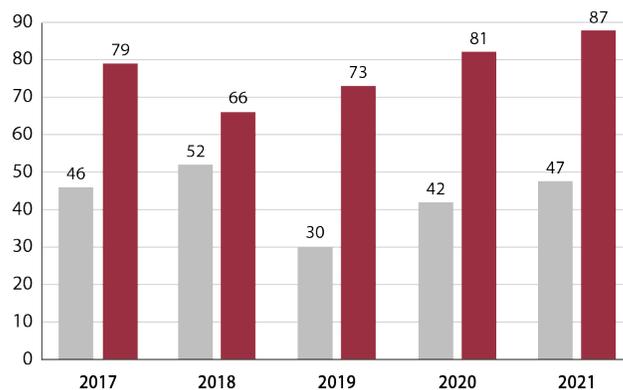
Retraités et bénéficiaires



Membres avec rente différée



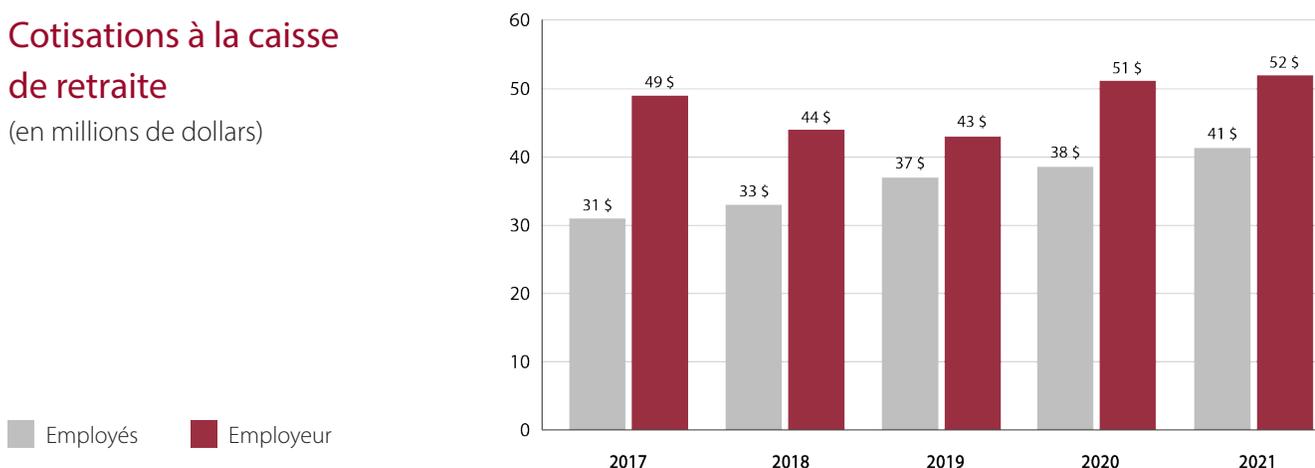
Nombre de retraites par année



Les **employées** actives et employés actifs ont cotisé au régime au taux de 7,15 % sur le salaire ne dépassant pas le seuil d'intégration de 41 299 \$ (formule adaptée du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension du Régime de pensions du Canada), tel que le définit le règlement du régime. Ils ont cotisé au taux de 10,95 % sur la partie de leur salaire qui dépasse ce seuil, jusqu'à un maximum de 244 106 \$. Le taux de cotisation de **l'employeur** pour 2021 s'établissait à 9,80 % sur le salaire ne dépassant pas le seuil d'intégration, et à 15,05 % sur la partie du salaire qui dépassait ce seuil, ce qui englobe la provision pour écarts défavorables (PPED). Ces taux ont été fixés d'après la plus récente évaluation actuarielle déposée auprès des autorités réglementaires, en l'occurrence l'évaluation au 15 mai 2021. Le taux de cotisation de l'employeur est la différence entre le coût total du service courant (y compris la PPED) et les cotisations des employés.

Cotisations à la caisse de retraite

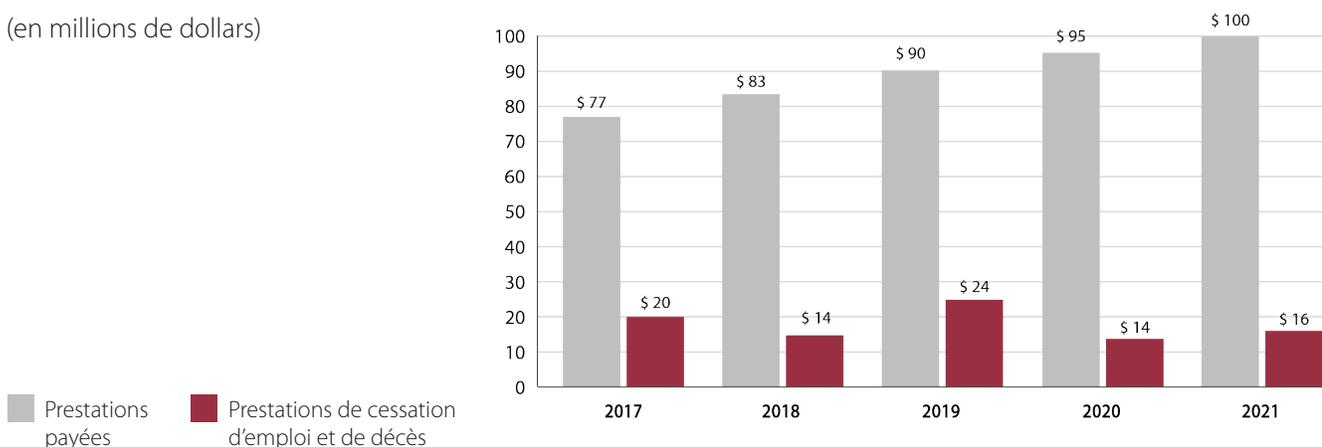
(en millions de dollars)



Le tableau ci-dessus inclut les paiements de capitalisation du déficit de l'employeur de 8,6 millions de dollars en 2017. On y trouve aussi les paiements annuels de PPED pour les cotisations de l'employeur de 5,3 millions de dollars (2018 et 2019), de 10,8 millions de dollars (2020) et de 8,2 millions de dollars (2021). Toutes les cotisations requises avaient été versées au 31 décembre 2021.

Prestations et retraits

(en millions de dollars)



Prestations versées aux membres retraités

Le texte du régime établit la prestation de retraite et prévoit son indexation annuelle automatique selon la formule suivante :

Si l'indice des prix à la consommation (IPC) est inférieur à 2 %	IPC
Si l'IPC se situe entre 2 % et 3 %	2 %
Si l'IPC est supérieur à 3 %	IPC - 1 % (max. de 8 %)

D'après la période prescrite dans le libellé du régime (douze mois précédant le 30 septembre 2021), le pourcentage d'augmentation de l'IPC était de **2,41 %**.

Conformément à la formule, l'indexation aurait été plafonnée à 2 %, mais selon le libellé du régime, la portion non octroyée en fonction de la formule peut être versée sous réserve de tests d'indexation supplémentaire en ce qui a trait au surplus du régime et aux revenus de placements. Puisque les critères de ces deux tests d'indexation étaient satisfaits au 1^{er} janvier 2022, les retraités ont bénéficié d'une augmentation automatique de **2,41 %** le 1^{er} janvier 2022.

Évaluation actuarielle déposée la plus récente

Un rapport d'évaluation actuarielle doit être déposé auprès des autorités réglementaires au moins une fois tous les trois ans. L'évaluation actuarielle la plus récente déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de l'ARSF est datée du **15 mai 2021**.

L'évaluation actuarielle du régime au 15 mai 2021 faisait état d'un excédent de continuité avant PPED de 423 millions de dollars (ou un ratio de 118 %) et après PPED de 232 millions de dollars (ou un ratio de 109 %). Elle indiquait également un excédent de solvabilité de 83 millions de dollars (ou un ratio de 103 %), ce qui ne comprend pas la valeur de l'indexation pour l'avenir. Conformément aux règlements de capitalisation provinciaux, un déficit de continuité doit être capitalisé sur 10 ans, tandis qu'un déficit de solvabilité ne doit l'être que sur 5 ans, pour ramener le taux de solvabilité à 85 %. En raison des excédents de continuité et de solvabilité en date du 15 mai 2021, aucun paiement spécial annuel n'est requis pour le régime de retraite.

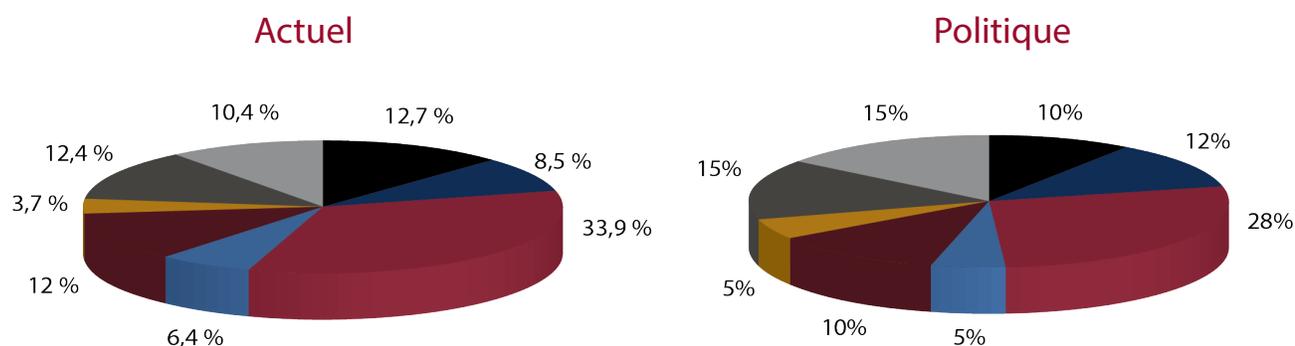
La base de solvabilité exclut la valeur de l'indexation pour l'avenir établie aux fins de financement seulement et ne modifie pas les obligations du régime de retraite en vue de sa liquidation réelle. Le déficit à la liquidation, ou le déficit de solvabilité avec la valeur de l'indexation pour l'avenir, s'élevait à 1,427 million de dollars (ou un ratio de 67 %) au 15 mai 2021.

Le prochain rapport d'évaluation actuarielle doit être déposé au plus tard le 15 mai 2024. Une mise à jour de l'évaluation actuarielle est préparée chaque année afin de surveiller régulièrement la situation financière du régime de retraite.

Énoncé de politique de placement

L'énoncé de politique de placement (« EPP ») précise les objectifs, les lignes directrices et les procédures à suivre dans la gestion de l'actif du régime de retraite. Ces objectifs de placement et de risque se reflètent dans la répartition de l'actif, les fourchettes stratégiques des diverses catégories d'actif ainsi que la politique de diversification et d'atténuation des risques.

Les résultats de l'étude des actifs et passifs en 2018 ont entraîné des changements notables à la répartition de l'actif dans l'EPP. Une répartition provisoire de l'actif a donc été déployée afin d'opérer une transition graduelle des stratégies de placement individuelles à la nouvelle répartition de l'actif. L'EPP contient des dispositions visant à faciliter la répartition provisoire de l'actif. On s'attend aussi à des écarts entre les pondérations réelles et les cibles de répartition en raison des décisions tactiques et des fluctuations de la valeur au marché. Le tableau ci-dessous illustre la répartition actuelle et stratégique de l'actif :



Une importante stratégie d'atténuation des risques visant à réduire la volatilité des placements du régime attribuable aux fluctuations des taux de change consiste à ce qu'une partie du risque de change soit couverte. Puisqu'une importante composante des actifs du régime de retraite est en devises étrangères, l'impact de la position de change peut être grand en périodes de mouvements extrêmes du marché pour le dollar canadien.

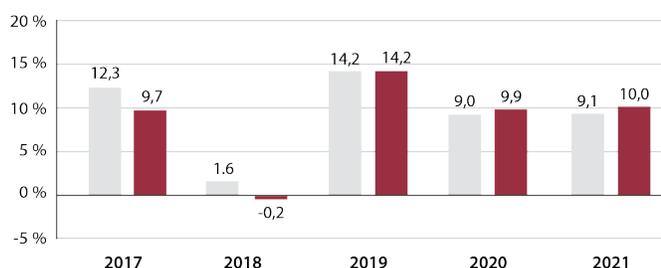
L'exposition aux risques de placement se rattache surtout aux risques liés aux prix de marché, devises, taux d'intérêt, risque de crédit et risque de liquidité. Ces expositions de risques au 31 décembre 2021 (et les mesures prises pour les atténuer) sont détaillées dans les états financiers vérifiés du régime de retraite et les notes complémentaires.

Rendement du portefeuille

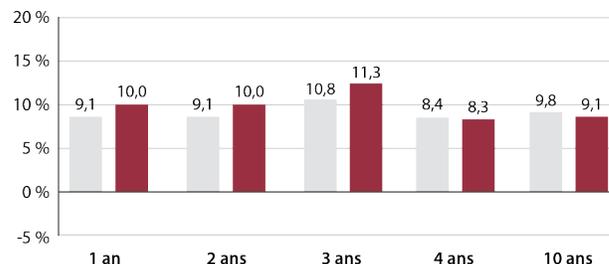
Le rendement du portefeuille est évalué par rapport au rendement d'un indice de référence composé d'un certain nombre d'indices de marché. L'atteinte des objectifs de rendement est évaluée en incluant la couverture de change visant à atténuer le risque.

■ Caisse totale ■ Portefeuille de référence

Annuel (brut)



Annualisé (brut)



L'année dernière, le rendement du portefeuille (9,1 %) était supérieur à la moyenne annuelle sur quatre ans de 8,4 %, mais inférieur à la moyenne annuelle sur dix ans de 9,8 %. Toutes les catégories d'actifs ont obtenu un rendement positif, sauf les titres à revenu fixe qui ont subi l'effet des hausses de taux d'intérêt pendant l'année. Les marchés des actions mondiales ont été très volatils au cours de l'exercice, mais ont tout de même affiché d'excellents résultats à la fin de l'exercice 2021. Les investissements en infrastructure et en immobilier ont généré des revenus positifs et une plus-value en capital. Dans l'ensemble, le rendement des placements depuis quelques années est de loin supérieur aux prévisions de rendement à long terme des évaluations actuarielles.

Le portefeuille, incluant ses actifs sous-jacents, a continué d'afficher de forts rendements annualisés à long terme, dont sur des périodes mobiles de quatre à dix ans. Le rendement annuel de 2021 est supérieur à la médiane sur une période de dix ans, lorsque comparé à un groupe de régimes de retraite canadiens comparables.

Objectifs de placement

Voici les objectifs de rendement du régime de retraite décrits dans l'EPP :

- a.** Obtenir un taux de rendement réel minimal, après déduction des charges prélevées dans le régime, de 4,00 % sur des périodes mobiles de 10 ans. Cet objectif a été atteint au 31 décembre 2021, le régime ayant produit, après déduction des charges, un rendement réel annualisé sur 10 ans de 7,46 %.
- b.** Obtenir un taux de rendement absolu minimal, après déduction des charges prélevées dans le régime, supérieur de 0,26 % à l'indice de référence sur des périodes mobiles de quatre ans. Cet objectif n'a pas été atteint au 31 décembre 2021 sur la base de la répartition provisoire de l'actif, le régime ayant produit, après déduction des charges, un rendement réel annualisé sur quatre ans de -0,34 %. Ce même taux mesuré par rapport au point de référence cible s'est toutefois établi à +0,94 %.

Les objectifs de rendement attendu sont révisés périodiquement en consultation avec les actuaires et dans le cadre de l'examen annuel de l'EPP. Le CPR établit les stratégies de placement à long terme et évalue le résultat par rapport aux objectifs de rendement prévus. Étant donné le caractère à long terme des stratégies de placement, les périodes de volatilité extrême du marché peuvent entraîner une divergence entre les rendements effectifs et ceux escomptés.

Les objectifs de rendement fixés à chacun des gestionnaires de placements sont établis en fonction des mandats respectifs qui leur sont attribués. Le rendement est suivi de près, et les mesures appropriées sont prises pour donner suite à tout manquement aux objectifs établis.

Investissement responsable

Le Bureau a adopté une approche d'investissement responsable qui correspond au cadre des pratiques exemplaires du secteur, tel qu'il est établi dans les Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies (PIR de l'ONU).

L'investissement responsable regroupe des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'intérieur du processus de décision relatif aux investissements, en s'appuyant sur la conviction que ces critères ont une incidence sur la performance de l'investissement sous-jacent. Dans cette optique, l'attention accordée aux facteurs ESG correspond à l'engagement fixé dans le régime, qui consiste à procurer aux membres de ce dernier un revenu déterminé à la retraite.

Les engagements de l'Université sur le plan de l'investissement responsable sont entre autres les suivants :

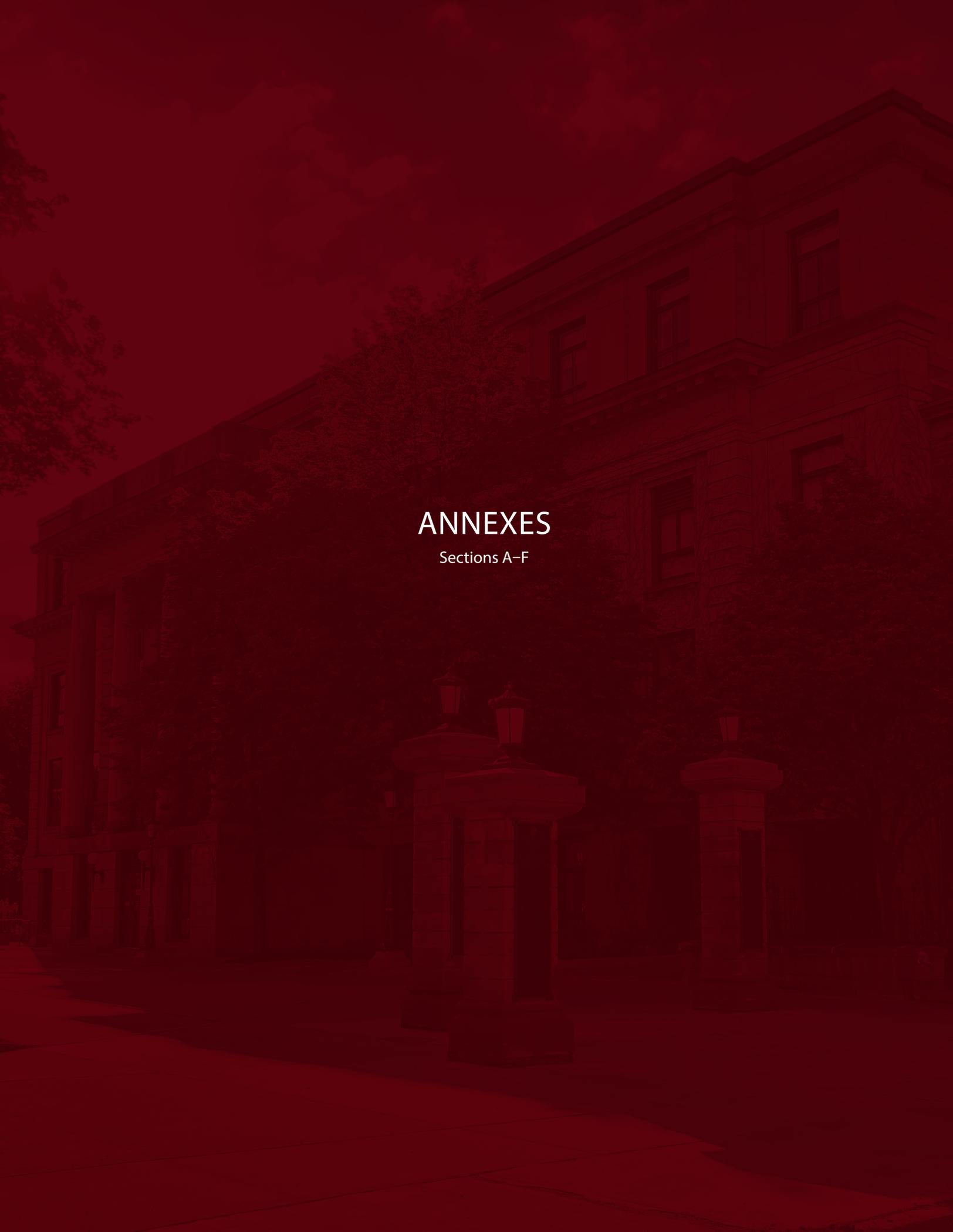
- En 2020, nous avons signé la *Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques*, qui engage ses signataires à adopter un cadre d'investissement responsable arrimé aux normes reconnues comme les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR de l'ONU) afin de guider la prise de décisions relatives aux investissements.
- Nous avons signé les PIR de l'ONU et nous sommes engagés à les appliquer. Nous nous classons bien au-dessus de la médiane et de nos pairs dans ce réputé sondage international.
- Nous avons signé *l'Engagement de Montréal sur le carbone*. L'Université d'Ottawa a été la première université au Canada et la seconde au monde à le faire.
- Nous nous sommes engagés à régulièrement diffuser des rapports qui rendent compte de nos efforts pour répondre au réchauffement climatique.

Actifs nets destinés aux prestations

Les actifs nets disponibles pour les prestations versées aux membres du régime de retraite totalisaient 3,047 millions de dollars au 31 décembre 2021 (2,817 millions de dollars au 31 décembre 2020).

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

L'information contenue dans ce rapport reflète la situation au 31 décembre 2021, sauf indication contraire.



ANNEXES

Sections A–F

Glossaire

APUO : Association des professeur(e)s de l'Université d'Ottawa.

Facteur d'équivalence (FE) : Formule établie par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et servant à estimer la valeur des prestations acquises chaque année dans le cadre du RRUO. Ce montant figure sur le relevé d'impôt et réduit le plafond annuel de cotisation à un régime enregistré d'épargne retraite (REER).

Gains ouvrant droit à pension : Correspondent à la rémunération ouvrant droit à pension de la ou du membre du régime et reconnue par l'Université, concernant les services rendus à l'Université et définis par le Bureau des gouverneurs comme gains admissibles pour les besoins de ce régime conformément à l'article 147.1(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Immobilisée : Renvoie à la portion du montant disponible pour le transfert qui peut être utilisée seulement comme prestation de retraite, ce qui signifie qu'elle ne peut être ni rachetée, remise, cédée ou aliénée (transférée) au cours de la vie du membre.

Indexation : Pourcentage d'augmentation des prestations accordé le 1^{er} janvier de chaque année et servant à refléter les fluctuations de l'indice canadien des prix à la consommation publié par Statistique Canada. L'augmentation pour le RRUO est déterminée conformément à l'article 8.5 du document du régime.

Intérêt : Montant ajouté à la valeur des cotisations au RRUO. Le taux d'intérêt porté au crédit d'un membre chaque année depuis 1987 est au moins égal au taux réglementaire prévu par la *Loi sur les régimes de retraite*. L'intérêt sur les cotisations s'accumule à partir de la fin du mois qui suit celui au cours duquel les cotisations ont été faites.

IPFPC : Institut professionnel de la fonction publique du Canada qui représente le Groupe des professionnels des technologies de l'information de l'Université d'Ottawa (PTIUO).

IUOE : International Union of Operating Engineers (Association des opérateurs-ingénieurs) représentant cette unité syndicale.

Lissage de l'actif : Reconnaissance partielle des gains ou des pertes d'actifs au cours d'une période déterminée. Il s'agit d'un mécanisme visant à atténuer la volatilité des actifs. Si les actifs d'un régime de retraite subissent les effets d'une mauvaise année sur le marché, cette perte peut être répartie sur une période de quelques années au lieu d'être pleinement reconnue dans l'année en cause. Il en va de même pour les gains. Le lissage des actifs donne lieu à un chiffre appelé la valeur actuarielle des actifs.

Membre active ou actif (du régime) : Employée ou employé admissible ayant rempli les formulaires d'inscription nécessaires et ayant droit aux prestations ou aux droits en vertu du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (RRUO).

Membre (du régime) avec rente différée : Ancienne ou ancien membre du personnel de l'Université d'Ottawa ayant laissé ses droits de retraite dans le RRUO.

Provision pour écarts défavorables (PPED) : Montant qui prévoit un niveau supplémentaire de capitalisation s'ajoutant aux exigences de capitalisation existantes du coût normal et à long terme (c.-à-d. selon l'approche de continuité). La PPED est fondée sur un certain nombre de facteurs, y compris la répartition de l'actif du régime, le taux d'actualisation et le fait qu'une partie importante du régime est fermée ou non aux nouveaux membres.

PSUO-FEESO : Unité syndicale affiliée à la Fédération des enseignants-enseignantes des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), qui représente les membres du personnel de soutien de l'Université d'Ottawa.

Régime de retraite à prestations déterminées (PD) : Type de régime dans lequel les prestations de retraite sont déterminées selon une formule établie en fonction des années de service ou du salaire, ou des deux.

Service auprès d'un employeur précédent : Toute période de services ouvrant droit à pension en vertu d'un régime de retraite agréé d'un ancien employeur.

Services reconnus : Nombre de jours, de mois et d'années de cotisation au RRUO, y compris les services transférés d'un autre employeur, ou une période décomptée pendant la réception de prestations du régime d'invalidité prolongée de l'Université.

Services ouvrant droit à pension : Voir le sous-alinéa 7.2 du document du RRUO.

Situation de capitalisation selon l'approche de continuité : « Situation de capitalisation » est une expression qui s'applique à une organisation possédant les ressources nécessaires pour poursuivre ses activités en tant qu'entité viable sans crainte de liquidation dans un avenir prévisible. En ce sens, la situation de capitalisation selon l'approche de continuité examine la situation de capitalisation du régime de retraite, tenant pour acquis qu'il poursuivra ses activités indéfiniment. On parle de déficit lorsque les passifs selon l'approche de continuité, plus une provision pour écarts défavorables (PPED) déterminée conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*, excèdent les actifs, le promoteur du régime étant alors tenu de verser des paiements spéciaux suffisants pour amortir le déficit sur une période de 10 ans.

Situation de liquidation : Le but d'une liquidation de régime de retraite consiste à déterminer et à fixer réellement la valeur de tous les droits des membres, conformément aux documents du régime de retraite et aux lois et règlements applicables. Lorsqu'un régime de retraite est en situation de liquidation d'excédent ou de déficit, cela signifie qu'il y a plus ou moins d'actifs suffisants pour régler ces droits.

Situation de solvabilité : Calcul hypothétique qui mesure la capacité du régime de retraite de verser toutes les prestations dues à ses membres si le régime était liquidé à la date de l'évaluation. *La Loi sur les régimes de retraite* (LRR) de l'Ontario prévoit des règles de capitalisation de base pour les régimes de retraite à prestations déterminées, en vue de garantir l'existence de fonds adéquats pour verser les prestations tout en considérant la stabilité des cotisations et la possibilité de résultats défavorables à court et à long terme.

Superposition des devises : Stratégie ou méthode d'échanges financiers servant à gérer une exposition préexistante aux devises étrangères. Elle vise à limiter les risques associés aux mouvements néfastes des taux de change (c.-à-d. couverture) en adoptant des positions contraires au niveau des instruments de change, comme des contrats à terme.

Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) : Syndicat représentant les fonctionnaires de la province de l'Ontario, au Canada.

Valeur actuarielle : Montant servant à calculer l'estimation d'un transfert ou le montant final d'un transfert. Ce montant est déterminé en fonction de facteurs comme les dispositions du régime de retraite et les taux projetés de mortalité, d'inflation et d'intérêt du marché.

Valeur commuée : Valeur « convertie » ou « rectifiée » des prestations de retraite et autres prestations d'un membre en vertu du RRUO, déterminée en fonction de bases techniques adoptées par l'administrateur et conforme à la *Loi sur les régimes de retraite*.



Fournisseurs de services externes

Services actuariels

Mercer Canada

Système d'administration du régime de retraite

LifeWorks

Dépositaire et fiduciaire, prêts de titres

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie

Vérificateur externe

KPMG

Services d'évaluation du rendement

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie

Gestionnaires de placements – Marchés publics

Jarislowsky Fraser Ltd.

Actions

BlackRock Inc.

Actions

William Blair & Company LLC

Actions

Mondrian Investment Partners

Actions

Comgest Asset Management International Ltd.

Actions

Walter Scott & Partners Limited

Actions

Canso Investment Counsel Ltd.

Titres à revenu fixe

Gestion de placements TD Inc.

Titres à revenu fixe

PGIM Fixed Income

Titres à revenu fixe

Cliffwater LLC (conseiller)

Fonds de couverture

Frais et dépenses

	Notes	2017	2018	2019	2020	2021
Gestion des placements	1	9 490 044	6 031 434	4 880 610	5 040 673	5 319 562
Fiduciaire		353 935	522 077	409 415	437 044	428 857
Conseils en placement	2	150 393	248 567	136 545	184 011	182 017
Vérification externe		33 253	38 927	40 926	43 896	48 709
Services actuariels	3	312 157	309 493	360 087	357 904	444 088
Système d'administration	4	235 313	224 050	228 665	207 609	197 784
Autres spécialistes	5	45 313	75 510	123 673	149 696	271 648
Autres frais de gestion	6	1 223 543	1 290 561	1 471 825	1 474 564	1 696 048
Paiements et recouvrements de TVH	7	-515 853	212 574	23 600	-23 600	-
Total des frais	8	11 328 098 \$	8 953 192 \$	7 675 347 \$	7 871 795 \$	8 588 715 \$
Coûts de transactions		172 192	831 731	211 349	404 103	281 132
Total des frais (net)		11 500 290 \$	9 784 924 \$	7 886 697 \$	8 275 897 \$	8 869 846 \$
Points de base	9	52,4	42,3	32,2	30,7	30,5

Remarques

- Les frais de gestion des placements étaient en hausse en 2021, principalement en raison de la croissance du portefeuille. Ce montant inclut les frais payés pour les services-conseils relatifs aux fonds de couverture et à une partie du portefeuille de titres de créance privés, mais exclut les frais de gestion des fonds de couverture et de titres de créances privées. Ils excluent aussi les frais pour les investissements immobiliers et d'infrastructure étant donné que les revenus de placements sont présentés nets des frais.
- Les conseils en placement comprennent les honoraires des services d'évaluation de la caisse et du rendement, ainsi que des services de portefeuille et d'analyse connexes.
- Les sommes pour les services actuariels comprennent tant les frais pour les évaluations actuarielles et la consultation relativement à des projets spéciaux que les services actuariels courants. Ces coûts tendent à varier d'une année à l'autre.
- Les sommes pour le système d'administration incluent les honoraires externes liés au système de gestion externe, notamment le coût de production des relevés de prestations des membres du personnel de l'Université.
- Les autres spécialistes comprennent les honoraires juridiques. Ces frais ont tendance à varier d'année en année.
- Les sommes pour les autres frais de gestion incluent des charges internes de l'Université d'Ottawa, les frais de gouvernance (frais des comités de pension) et les cotisations payées au ministère des Finances. Les charges internes de l'Université d'Ottawa sont largement composées des salaires et avantages du personnel responsable de la gestion des placements et de l'administration des prestations pour le régime de retraite.
- Les sommes pour l'année 2018 comprennent les redressements des paiements de la TVH, tandis que le total pour 2017 comprend les recouvrements de la TVH des années précédentes.
- Le total des frais de gestion pour l'année s'inscrit à l'intérieur du budget approuvé.
- Points de base : un point de base correspond à un centième d'un pour cent.

Attributions du Comité de pension

Exception faite des pouvoirs de nommer des membres au Comité, de modifier le régime et de nommer les fiduciaires et les gestionnaires de placements de la caisse de retraite, lesquels appartiennent exclusivement au Bureau des gouverneurs, le Comité de pension détient par délégation les pouvoirs nécessaires pour ce qui concerne l'interprétation du régime et l'administration de la caisse de retraite.

Conformément aux pouvoirs ci-dessus, mais sans s'y limiter, le Comité de pension (CP) a les attributions suivantes :

- 1.** S'assurer que la caisse de retraite est administrée conformément aux règlements du régime, au règlement sur les dépenses imputables sur la caisse de retraite et à l'énoncé de politique de placement. Pour ce faire, il reçoit toute l'information pertinente, notamment un exemplaire des documents du régime, le rapport d'information annuel et l'énoncé de politique de placement applicable, les rapports du directeur concernant les frais et les dépenses imputés sur la caisse, ainsi que les extraits pertinents des procès-verbaux des réunions du Comité de placement de la caisse de retraite.
- 2.** Vérifier la conformité des modifications proposées aux prestations du régime et conseiller le Bureau ou les comités de ce dernier relativement à ces modifications ou à tout autre sujet sur lequel son avis est sollicité.
- 3.** Veiller aux communications avec les membres du régime afin de les renseigner adéquatement sur les affaires du régime de retraite, par l'entremise de la vice-rectrice associée aux ressources humaines, selon les besoins.
- 4.** Contrôler la capitalisation du régime au moins une fois par année et formuler des commentaires s'il y a lieu. Pour ce faire, le Comité reçoit les états financiers vérifiés du régime et les rapports actuariels, ainsi que les rapports que le Comité de placement de la caisse de retraite soumet au Bureau des gouverneurs.
- 5.** Veiller à la conformité avec les lois en prenant connaissance des rapports et déclarations réglementaires déposés et des rapports annuels de conformité produits par le directeur et la vice-rectrice associée aux ressources humaines.
- 6.** Interpréter, s'il y a lieu, toute question touchant les règlements du régime, le mode de calcul des prestations et le droit aux prestations.
- 7.** Examiner l'évaluation actuarielle en temps voulu et faire des recommandations à son sujet.
- 8.** Examiner les règlements touchant l'administration de la caisse de retraite, y compris le règlement sur les dépenses imputables sur la caisse de retraite, et faire des recommandations en cette matière.
- 9.** Examiner les prévisions budgétaires annuelles préparées par le directeur quant aux frais et dépenses à imputer sur la caisse de retraite, et faire une recommandation à ce propos. Le budget doit comporter une allocation pour l'appui externe nécessaire au Comité de pension dans l'exercice de son mandat.
- 10.** Par l'entremise de son président, demander l'appui externe nécessaire au Comité dans l'exercice de son mandat, sous réserve du budget annuel approuvé et des dispositions du règlement sur les dépenses imputables sur la caisse de retraite, relatives aux montants non budgétés.

Relativement à l'énoncé de politique de placement (EPP), le Comité de pension (CP) l'examine et formule ses commentaires avant que le Comité de placement de la caisse de retraite (CPCR) ne puisse déposer une recommandation au Bureau des gouverneurs. Si des divergences persistent entre le CP et le CPCR après que ce dernier a réagi aux commentaires et

recommandations du CP, une rencontre entre le CP et la présidence du CPR a lieu sur demande. Si, après cette rencontre, on ne s'entend toujours pas sur certains points de l'énoncé, le CP soumet sa propre recommandation au Bureau des gouverneurs.

Le Comité de pension fait rapport au Bureau des gouverneurs au moins une fois par année, et sur demande, sur les questions de pension relevant de sa compétence.

(Extrait textuel de la Structure de gouvernance du régime de pension de l'Université d'Ottawa, novembre 2002, approuvée par le Bureau des gouverneurs de l'Université)

Composition du Comité de pension

Bureau des gouverneurs

Tony Malaty Président | Membre, Bureau des gouverneurs (*jusqu'au 3 décembre 2021*)
Alex Beraskow Membre, Bureau des gouverneurs

Vice-recteur associé aux ressources financières

Monica Mendoza Vice-rectrice associée aux ressources financières par intérim

Vice-rectrice associée aux ressources humaines

Karina Adam Vice-rectrice associée aux ressources humaines (*jusqu'au 3 décembre 2021*)

APUO

Michel Desjardins Directeur administratif, APUO

Daniel Paré Professeur agrégé, Département de communication, École des sciences de l'information (Faculté des arts) et Institut de recherche sur la science, la société et la politique (Faculté des sciences sociales)

Qiao Li Professeure agrégée, Département de médecine cellulaire et moléculaire, Faculté de médecine

Eric Lanteigne Professeur agrégé, Département de génie mécanique, Faculté de génie

Personnel de soutien retraité

Louise Pagé-Valin Retraitée

FEESO

Alp Oran Coordonnateur de laboratoire, Département de biologie, Faculté des sciences

Marc Villeneuve Gestionnaire de projets, Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA)

Jonathan Degan Technologue en apprentissage actif, Bibliothèque

IPFPC

Chris Stanton Technicien en informatique, Faculté de génie

Membres du corps professoral retraités

Charles Belleau Professeur retraité

IUOE

Dwight Pollock Département mécanique du campus

Membre d'office

Jacques Frémont Recteur et vice-chancelier

Secrétaire du Comité

Zainab Karouni Agente à la gouvernance, Cabinet de la secrétaire générale

Attributions du Comité de placement de la caisse de retraite

Le Comité de placement de la caisse de retraite (CPCR), après avoir dûment considéré les commentaires et les recommandations du Comité de pension (CP), recommande au Bureau d'approuver l'énoncé de politique de placement (EPP) applicable au régime. Sa recommandation au Bureau inclut l'objectif de rendement des placements et le degré de tolérance du risque, comme établis dans la composition de l'actif et les plages stratégiques des catégories d'actif.

Sous réserve des paramètres approuvés dans l'EPP, le CPCR dispose des pouvoirs exclusifs suivants :

- 1.** Approuver les critères pour la sélection et l'évaluation du rendement des gestionnaires de placements.
- 2.** Examiner le rendement des gestionnaires de placements ainsi que la conformité avec l'énoncé de politique de placement (EPP) et les textes de loi pertinents.
- 3.** Approuver l'adoption des mandats des gestionnaires de placements se rapportant au régime.
- 4.** Approuver l'adoption des ententes sur le prêt de valeurs se rapportant au régime.
- 5.** Approuver la nomination, le maintien en fonction ou le renvoi des gestionnaires de placements.

Le CPCR fait rapport au Bureau des gouverneurs au moins deux fois par année, et sur demande, sur les questions de pension relevant de sa compétence.

(Extrait textuel de la Structure de gouvernance du régime de pension de l'Université d'Ottawa, datée de novembre 2002, approuvée par le Bureau des gouverneurs de l'Université et révisée le 28 mai 2012)

Composition du Comité de placement de la caisse de retraite

Présidence, membre externe*

Richard Fortier

Président du conseil d'administration, Retraite Québec

Membre du Bureau des gouverneurs

Doreen Hume

Membre, Bureau des gouverneurs

Membres externes*

Stephen A. Cotsman

Ex-directeur/président du régime de retraite de la CBC

Josée Mondoux

Cheffe des placements, Association canadienne de protection médicale

Membre d'office

Jennifer Doyle

Vice-rectrice aux finances et à l'administration

APUO

Jacob Krich

Professeur adjoint, Département de physique, Faculté des sciences

Tyler Chamberlin

Professeur agrégé, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa

Membre du régime

Vacant

Secrétaire du Comité

Zainab Karouni

Agente à la gouvernance, Cabinet de la secrétaire générale

* Un membre externe est une personne qui n'est ni un membre du Bureau des gouverneurs, ni un employé, ni un membre du régime de retraite de l'Université d'Ottawa.

Personnes-ressources et renseignements supplémentaires

Université d'Ottawa

Pavillon Tabaret

550, rue Cumberland, bureau 019

Ottawa (Ontario)

K1N 6N5

Gestion de la caisse de retraite et des placements

Directeur principal :

Tom Valks

Directeur, placements :

Jonathan Sum

Directeur, placements :

Fady Sallit

Téléphone : 613-562-5952

Régime de retraite et avantages sociaux

Courriel : pensionrh@uottawa.ca

Site Web et outil de planification de la retraite

uottawa.ca/notre-universite

Le site Web contient de l'information et des ressources à l'intention des membres actifs, retraités et des membres avec rente différée. Vous y trouverez de l'information générale sur le régime, des formulaires, des ressources de planification de la retraite, des publications, des renseignements sur la gestion du régime et les coordonnées des personnes-ressources.

